

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

## AMENDEMENT

N ° 802

présenté par  
Mme Cattelot, M. Moreau et Mme Lecocq

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.